



Refus de fournir le livret de famille pour une succession

Par **Catherine GERARD**, le 11/04/2017 à 02:57

Ma mère vient de décéder un an après mon père. J'ai demandé à mon notaire d'établir un acte de notoriété pour une succession simple. Ma soeur aînée avec qui je n'ai plus de contact a refusé de fournir à mon notaire le livret de famille de nos parents qu'elle a récupéré chez notre mère.

J'ai informé le service succession de la banque de notre mère de ce refus

Il semble qu'avec la procuration qu'elle avait, ma soeur ait ponctionné le compte bancaire.

Comment faire pour débloquer la procédure?

Merci pour votre aide